



Reflection des murs dans copropriété

Par **Arch**, le **05/07/2012 à 11:00**

Bonjour,

Alors voici notre cas, nous sommes une copropriété de 16 foyers.

Récemment nous avons voulu repeindre nos commun nous avons fait venir 3 entreprises, artisans peintre, afin qu'ils nous fassent un devis.

Nous en avons donc choisie un qui à commencer les travaux à savoir décollé l'ancien papier peint. Celui-ci après avoir décoller les 5 étages, nous annonce qu'il ne va pouvoir continuer car il y a de la colle au mur et qu'il doit soit poncer, soit mettre de la toile de verre pour pouvoir peindre dessus, chose qu'il n'as pas prévu dans le devis d'origine que nous avons signé. Il nous a donc refais un devis supplémentaire.

Ma question : est ce normal ? la faute ne lui incombe pas ?

Merci d'avance pour vos réponse.

Cordialement,